Nations Unies A/56/271

Assemblée générale

Distr. générale
7 août 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 131 b) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) et activités d'information dans le domaine des droits de l'homme

Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) et les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, qui est présenté conformément à la résolution 55/94 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2000.

* A/56/150.
** En application du paragraphe 10 de la partie III de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, le présent rapport est présenté le 7 août 2001 de façon à y faire figurer une information aussi actuelle que possible.

01-50150 (F) 070901 100901

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme concernant la Décennie des NationsUnies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) et les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–3	3
II.	Application du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme	4–35	3
	A. Sous-programme 1 : évaluation des besoins et élaboration des stratégies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme	5	3
	B. Sous-programmes 2 et 3 : renforcement des capacités et des programmes en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme aux niveaux international et régional	6–28	3
	C. Sous-programmes 4 et 5 : renforcement des programmes et des capacités à l'échelon national et à l'échelon local	29–30	8
	D. Sous-programme 6 : mise au point coordonnée de matériaux destinés à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme	31–32	9
	E. Sous-programme 8 : diffusion mondiale de la Déclaration universelle des droits de l'homme	33–35	10
III.	tres activités d'information du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	36–68	10
	A. Programme de publications	37–47	10
	B. Utilisation des moyens informatiques	48–50	11
	C. Programme de relations extérieures	51–55	12
	D. Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	56–68	13

I. Introduction

1. À la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a présenté le rapport sur l'évaluation générale à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), réalisée d'avril à août 2000 (A/55/360). Le rapport comprenait un examen des initiatives nationales et internationales lancées au cours des cinq premières années de la Décennie ainsi qu'un ensemble de recommandations concernant l'action à mener aux niveaux national, régional et international.

2. Dans sa résolution 55/94, en date du 4 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Haut Commissaire aux droits de l'homme de porter ces recommandations à l'attention de tous les membres de la communauté internationale et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, et de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie.

3. On trouvera donc dans le présent rapport des communications reçues de ces différents acteurs ainsi que des informations sur les programmes d'éducation et d'information dans le domaine des droits de l'homme lancés par le Haut Commissariat entre décembre 2000 et la mi-juillet 2001. La section II concerne l'application du Plan d'action en vue de la Décennie, et la section III porte sur les autres activités d'information menées par le Haut Commissariat dans le domaine des droits de l'homme .

II. Application du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

4. Cette partie suit la structure du Plan d'action en mettant l'accent sur les progrès accomplis dans la réalisation de certains de ses sous-programmes.

A. Sous-programme 1 : évaluation des besoins et élaboration des stratégies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

5. L'évaluation générale à mi-parcours de la Décennie (voir A/55/360), qui s'est avérée complexe, a fait appel à la participation de nombreux acteurs concernés par l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui ont mis en évidence les besoins, les résultats et les obstacles dans ce domaine et fait des recommandations pour le reste de la Décennie.

B. Sous-programmes 2 et 3 : renforcement des capacités et des programmes en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme aux niveaux international et régional

1. Organismes du système des Nations Unies

Haut Commissariat aux droits de l'homme

6. Conformément aux recommandations contenues dans l'évaluation générale à mi-parcours et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme, l'action menée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme en vue de réaliser les objectifs de la Décennie s'est articulée autour des axes suivants **:**

Assurer la coordination au niveau mondial des activités entreprises au titre de la Décennie

7. Le Haut Commissariat continue de diffuser des informations sur la Décennie et sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en général en répondant aux demandes de renseignements émanant de représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'établissements universitaires et autres. Des notes verbales ont été adressées en mai 2001 à tous les gouvernements, et des lettres envoyées aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue d'appeler leur attention sur la résolution 55/94 de l'Assemblée générale et de recueillir des informations sur leur contribution à sa mise en oeuvre. Le Haut Commissariat a consacré une page de son site Web, régulièrement mise à jour, à la Décennie.

Favoriser la mise en place de réseaux et les échanges d'information entre les différents acteurs de la Décennie

8. Parmi les principales réalisations accomplies par le Haut Commissariat dans ce domaine, on retiendra surtout la création d'une base de données concernant l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et la constitution d'une documentation sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui ont été inaugurées à l'occasion de la Journée des droits de l'homme de 2000.

9. La base de données sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme est l'un des résultats de l'évaluation générale à mi-parcours de la Décennie. À cet égard, le Haut Commissariat et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont effectué en 2000 une enquête à l'échelle mondiale sur les programmes et matériaux établis et les activités des organisations concernant l'éducation dans le domaine des droits de l'homme depuis le début de la Décennie. Dans le cadre de cette enquête, des questionnaires ciblés ont été envoyés à des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des institutions nationales, des organismes de défense des droits de l'homme, des universités et autres. Dans le même temps, une base de données regroupant les informations obtenues grâce à l'enquête a été créée; elle est mise à jour au fur et à mesure afin de rendre compte de tous les nouveaux éléments reçus. À l'avenir, d'autres données pertinentes diffusées par le Haut Commissariat seront incorporées dans la base de données, qui sera ainsi actualisée régulièrement.

10. La base de données peut être consultée à partir du site Web du Haut Commissariat aux droits de l'homme (<http://www.unhchr.ch/hredu.nsf>). Elle est divisée en cinq sections distinctes, qui sont toutes reliées entre elles, à savoir : Général (vue d'ensemble des documents de la base de données); Institutions (type, nom, adresse, personne à contacter, etc.); Programmes (type, description, public cible, etc.); Documentation (références bibliographiques et spécialisées); Bourses d'étude (institutions qui les financent, critères d'octroi, etc.). Les cinq sections peuvent être explorées par orientation géographique, groupe cible, spécialisation, pays/région, type ou langue. Les informations contenues dans la base de données sont accessibles dans trois des langues officielles de l'ONU (anglais, espagnol et français).

11. La documentation sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme constituée par le Haut Commissariat et rassemblant divers supports de formation et d'enseignement dans le domaine des droits de l'homme est un recueil thématique qui sera incorporé dans la future bibliothèque du Haut Commissariat. Depuis le début de la Décennie, le Haut Commissariat a réuni plus de 1 000 documents, notamment des monographies, des descriptifs de programmes, des livres pour enfants, des rapports, des mémoires de recherche, des comptes rendus d'ateliers et de séminaires, des outils multimédias, des supports de formation et des documents de référence. Par ailleurs, suite à l'évaluation à mi-parcours, le Haut Commissariat a reçu de nombreux documents de la part de divers partenaires. Ces outils peuvent désormais être consultés par les formateurs dans le domaine des droits de l'homme et les autres visiteurs intéressés dans la salle de documentation qui est située au rez-de-chaussée du siège du Haut Commissariat à Genève et supervisée par un documentaliste spécialisé.

12. Le Haut Commissariat a également organisé des activités au niveau régional, comme l'Atelier sous-régional sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en Afrique centrale, tenu en mars 2001, qui a réuni des représentants de gouvernements, d'institutions nationales ainsi que d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales de la sous-région. Les participants à l'Atelier, qui constituait la première initiative lancée par le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, ont adopté des recommandations concernant l'action à mener aux plans national, sous-régional et international et se sont mis d'accord sur un programme prioritaire pour le Centre sous-régional, qui met l'accent sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et les activités d'information menées dans ce domaine. Une conférence régionale sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui est actuellement préparée en collaboration avec l'UNESCO, se tiendra à Mexico en novembre et décembre 2001.

13. Le Haut Commissariat a collaboré avec l'UNESCO à l'organisation de la Réunion annuelle des directeurs d'instituts des droits de l'homme de l'UNESCO, qui s'est tenue à Paris du 22 au 24 janvier 2001 avec la participation des représentants d'une cinquantaine d'instituts des droits de l'homme et de chaires de l'UNESCO du monde entier. La réunion a porté

sur les thèmes suivants : droits de l'homme et lutte contre la pauvreté; préparatifs de la prochaine Conférence mondiale contre le racisme; suivi de l'évaluation à mi-parcours de la Décennie; et renforcement de la coopération entre les divers instituts.

14. En février 2001, le Haut Commissariat a publié un répertoire des plans d'action nationaux pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (version non éditée) en vue de faciliter les échanges d'informations et d'aider les États dans l'élaboration de leur plan d'action national. Ce répertoire se compose de trois parties, à savoir : une introduction contenant des informations de base sur l'élaboration des plans d'action nationaux; le texte des plans d'action nationaux existants, y compris les parties pertinentes des plans nationaux généraux de défense des droits de l'homme; et diverses annexes, y compris les documents pertinents des Nations Unies.

15. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a participé concrètement – et parfois apporté son concours financier – aux activités de formation et d'éducation organisées par diverses institutions et organisations aux échelons national (par exemple, l'Institut international des droits de l'homme (France) ou la Fondation canadienne des droits de l'homme) et régional [notamment l'Institut arabe d'étude des droits de l'homme (Égypte) ou le Centre asiatique de documentation sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (Thaïlande)]. Le Haut Commissariat continue d'appuyer les programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme mis en oeuvre par les différents acteurs concernés en mettant à leur disposition, à titre gracieux, ses publications (voir sect. III.A ci-dessous).

Renforcer les capacités nationales en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

16. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme poursuit ses activités de coopération technique en vue de renforcer les capacités nationales de promotion des droits de l'homme, notamment l'éducation et l'information dans ce domaine. On trouvera le détail de ces activités dans le rapport du Secrétaire général sur les services consultatifs et la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme présenté à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2001/104).

Appuyer les projets locaux d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

17. Comme cela a été indiqué dans plusieurs rapports précédents (voir, en particulier, le document A/54/399), le projet Aider les communautés ensemble a été lancé en 1998, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour aider les organisations et les particuliers à mener des activités visant à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau des communautés locales. En 1998, 69 subventions d'un montant total d'environ 130 000 dollars sont allées à diverses initiatives concernant les droits de l'homme dans 24 pays. Grâce à des contributions volontaires additionnelles reçues en 1999 du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international, la deuxième phase du projet a été lancée en novembre 1999 et a fourni un appui à 97 projets d'éducation dans le domaine des droits de l'homme réalisés dans 16 pays. Compte tenu des réactions favorables de la société civile et des partenaires des organismes des Nations Unies sur le terrain et en application de la résolution 55/94 de l'Assemblée générale, une troisième phase du projet sera lancée en septembre 2001 dans le cadre du programme d'ensemble du Haut Commissariat pour la Décennie.

Élaborer un certain nombre de supports de formation dans le domaine des droits de l'homme
Voir section II.D ci-dessous.

Diffuser la Déclaration universelle des droits de l'homme à travers le monde
Voir section II.E ci-dessous.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

18. Une des principales fonctions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) consiste à promouvoir une meilleure connaissance des préoccupations internationales en matière d'environnement et à favoriser la coopération entre les différents secteurs de la société et acteurs concernés. Le PNUE tente de toucher directement le public par le biais de l'Internet (consulter le site <www.unep.org>, le portail <www.UNEP.Net> ou la librairie en ligne <www.earthprint.com>), de messages télévisés et de concours de photographie. Par ailleurs, il encourage le développement des compétences nationales dans le domaine de la politique et du droit de l'environnement grâce à la mise en oeuvre de programmes de formation et

d'information, y compris l'élaboration de supports destinés aux jeunes, aux formateurs et aux directeurs de projets. Le Programme d'enseignement pratique de l'action environnementale, lancé en 1999 par le PNUE en collaboration avec l'UNESCO et un autre partenaire, constitue une initiative intéressante. Il comprend des activités d'éducation dans le domaine de l'environnement, s'inscrivant ou non dans le cadre des programmes scolaires, adaptées aux besoins des écoles participantes et des communautés environnantes. Il s'agit d'un programme pragmatique, qui a pour objet de contribuer à l'amélioration de l'état de l'environnement au plan local en s'appuyant sur les droits fondamentaux de la personne tels que le droit à l'éducation, au logement, à la santé et à une alimentation adéquate ou l'accès aux ressources naturelles durables. Enfin, le PNUD organise, en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, un séminaire sur l'environnement et les droits de l'homme en vue d'examiner les interdépendances, les stratégies communes de protection, la contribution particulière ainsi que les points faibles de certains groupes, et les propositions concernant l'action à mener aux niveaux national et international.

Université des Nations Unies (UNU)

19. Le programme Paix et gouvernance de l'Université des Nations Unies (UNU) vise à intégrer une démarche axée sur les droits de l'homme dans diverses activités, en particulier dans ses projets de recherche, pour ce qui est tant des thèmes traités que des compétences utilisées. Les projets de recherche en cours mettent l'accent sur les obstacles empêchant la pleine jouissance des droits de l'homme et sur les aspects relatifs aux droits de l'homme que comportent des processus de vaste portée comme le règlement des conflits, le maintien de la paix ou la consolidation de la paix. En outre, l'Université organise chaque année un cours international qui accueille des participants du monde entier sélectionnés parmi un vaste éventail de professionnels, de militants et de chercheurs. Ce cours comporte un volet sur les droits de l'homme offrant un aperçu des divers mécanismes de défense des droits de l'homme actuellement en place qui relèvent du droit international ainsi que des différents acteurs intervenant dans la promotion et la protection des droits de l'homme. L'Université des Nations Unies se trouve dans une excellente position pour faire progresser la réalisation des objectifs de la Décennie grâce à ses programmes de recherche et à des activités de diffusion de plus en plus variées.

2. Organisations non gouvernementales

20. Plusieurs organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont fait connaître au Haut Commissariat aux droits de l'homme leur contribution à l'application de la résolution 55/94 de l'Assemblée générale dans les termes ci-après.

21. L'Association des citoyens du monde a souligné que les questions de développement devraient être au premier plan des préoccupations en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, le développement étant l'un des principaux objectifs des politiques gouvernementales. Les écoles, en tant qu'éléments des structures gouvernementales, devraient jouer un rôle actif dans l'éducation des enfants aux questions de développement. À cette fin, les enseignants pourraient amener les étudiants à réfléchir sur leur propre expérience de vie et, partant de cette réflexion, les éclairer sur les événements sociaux et économiques sous-jacents. Les habitudes alimentaires et le droit à l'alimentation, par exemple, peuvent constituer un excellent point de départ pour des débats et des projets de recherche consacrés au commerce, à la répartition des revenus, aux conditions d'emploi, etc.

22. ATD quart monde a indiqué que l'enseignement des droits de l'homme devrait comporter un volet sur les voies de recours ouvertes aux citoyens victimes de violations des droits de l'homme. La grande pauvreté devrait être considérée comme l'une de ces violations et, à ce titre, faire partie des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Les programmes ne devraient pas se contenter d'attirer l'attention sur l'interaction entre jeunes d'origines ethniques différentes mais sensibiliser aussi aux différences sociales; on devrait renforcer les activités éducatives dans le domaine des droits de l'homme pour les formateurs de travailleurs sociaux et les populations défavorisées qui sont particulièrement exposées. La recherche dans ce domaine devrait être renforcée; elle devrait se fonder sur des cas réels et sur l'expérience et le vécu des victimes de violations.

23. France Libertés a apporté son soutien financier à différentes missions d'éducation dans le domaine des droits de l'homme menées en Afrique, en Asie et en Amérique latine, notamment des projets locaux portant

sur les droits à l'éducation, à la santé et au développement économique, et sur la culture de la paix, la démocratie et la non-violence. Dans le cadre de ces projets, différentes opérations ont été menées : campagnes de sensibilisation du public aux problèmes des populations autochtones (Chili); séances de formation destinée aux enseignants et représentants de groupes sociaux (Chili); création d'un centre chargé de recueillir les allégations de violations des droits de l'homme et de fournir une aide juridique aux groupes vulnérables : populations rurales, enfants des rues, prisonniers et personnes atteintes du VIH/sida (Mexique). France Libertés a également mené une action contre la peine de mort; l'association a aussi produit et distribué dans les écoles et auprès du public un CD-ROM de sensibilisation au racisme.

24. L'Union internationale des éditeurs soutient les objectifs de la Décennie et a souligné la nécessité de mener une action de sensibilisation notamment en ce qui concerne le droit à la liberté d'expression et les droits de propriété intellectuelle, ainsi que leur violation.

25. L'association People's Movement for Human Rights Education a élaboré des programmes d'éducation à la demande dans le domaine des droits de l'homme, consacrés notamment à la surveillance à exercer à l'égard du respect de ceux-ci, à l'égalité des sexes, à la lutte contre la pauvreté et à la participation équitable des citoyens au processus de prise de décisions. Elle a apporté son concours à la création de « villes des droits de l'homme » dans différents pays (Argentine, Autriche, Bangladesh, Inde, Mali, Philippines et Sénégal,). Certains programmes éducatifs ont comporté une analyse des croyances traditionnelles, de la mémoire collective et des aspirations liées à la teneur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'association a également soutenu la création dans différentes régions d'instituts d'enseignement régionaux pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, chargés de constituer une réserve d'éducateurs à l'échelon local. Plusieurs séances de formation de formateurs consacrées à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont été organisées. L'association a également élaboré différents supports de formation, dont un portant sur la Convention ainsi que des « human rights resource packets » destinés aux organisations non gouvernementales. Enfin, l'association a fait plusieurs propositions tendant à ce que chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies mette en place à tous les niveaux un centre politique pour l'apprentissage des droits de l'homme, les organismes des Nations Unies intègrent à leurs projets et programmes une formation globale aux droits de l'homme, et les médias s'impliquent davantage dans les opérations de sensibilisation du public en matière de droits de l'homme.

26. La Romanian Independent Society of Human Rights a affirmé que l'on pouvait mesurer les engagements pris par les gouvernements dans le cadre de la Décennie en évaluant le budget qu'ils consacraient à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Selon elle, les organisations non gouvernementales jouent certes un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de la Décennie, mais l'éducation de type classique (aménagement des programmes scolaires, par exemple) est du ressort des gouvernements, qui doivent donc impérativement s'acquitter de leur devoir dans ce domaine. Les organisations internationales devraient surveiller la façon dont les gouvernements respectent leurs engagements et diffuser des informations sur les différentes expériences vécues, y compris des supports et des programmes, par le biais d'une base de données accessible au grand public. Enfin, la mise en pratique des droits de l'homme, objectif final de toute mesure prise en matière d'éducation dans ce domaine, devrait guider l'action menée dans le cadre de la Décennie et par la suite.

27. La Susila Dharma International Association a signalé que l'un de ses membres, la Mithra Foundation, avait mis sur pied en 1997 des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des écoles de Bangalore (Inde), programmes établis sur la base des valeurs auxquelles se réfèrent la Constitution indienne et les instruments internationaux. Les activités comprenaient des programmes destinés aux écoles, la formation des enseignants, la mise au point de matériels (notamment un manuel en langue Kannada), la création de partenariats avec les organisations communautaires oeuvrant dans le domaine du développement social, etc. Les bénéficiaires des programmes étaient des groupes sociaux marginalisés (femmes, enfants, dalits, réfugiés et membres de minorités) et la méthodologie utilisée variait (du simple enseignement de type scolaire au jeu de rôles en passant par le récit de contes, l'expression graphique ou encore les discussions).

28. L'Organisation mondiale contre la torture a mené différentes opérations d'éducation sur la torture. Elle a, tout d'abord, organisé des stages pour militaires et policiers, des séances de formation de policiers européens, par exemple (qui ont servi de base pour l'élaboration de manuels de formation), un séminaire pour l'armée colombienne qui a eu lieu à Genève et des stages pour policiers en Colombie, ou participé au lancement de ces initiatives. L'organisation a également offert aux défenseurs des droits de l'homme une aide sur les plans technique et opérationnel. Ainsi, au Nigéria, elle a aussi participé à la création d'un réseau national consacré aux questions relatives aux droits de l'homme. L'organisation a élaboré un programme de partenariat avec les défenseurs des droits de l'homme, leur offrant ainsi la possibilité de s'informer sur les mécanismes internationaux lors de stages effectués à son secrétariat à Genève; en échange, l'organisation s'enrichit des expériences vécues sur le terrain par les militants locaux des droits de l'homme.

C. Sous-programmes 4 et 5 : renforcement des programmes et des capacités à l'échelon national et à l'échelon local

29. Le Plan d'action en vue de la Décennie prévoit la mise en place, à l'initiative des gouvernements ou des autorités compétentes, de centres de coordination ou comités nationaux pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Ces centres ou comités devraient inclure des représentants d'organisations tant gouvernementales que non gouvernementales, et seraient chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans d'action nationaux de grande envergure, efficaces et durables. Ces plans devraient, s'il y a lieu, faire partie intégrante des plans d'action nationaux adoptés dans le domaine des droits de l'homme et compléter d'autres plans d'action nationaux existants (qu'ils soient de portée générale ou consacrés aux femmes, aux enfants, aux minorités, aux populations autochtones, etc.). Le texte des directives s'y rapportant (A/52/469/Add.1 et Add.1/Corr.1) a été communiqué par le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Directeur général de l'UNESCO à tous les chefs de gouvernement en septembre 1998.

30. Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la Décennie, plus de 60 gouvernements ont rendu compte des activités qu'ils avaient menées au cours des cinq premières années de la Décennie. Les rapports parvenus au Haut Commissariat entre le mois de décembre 2000 et la mi-juillet 2001 sont présentés ci-après.

a) **Argentine**. Depuis 1995, le Gouvernement a intégré les droits de l'homme aux programmes scolaires, dans le cadre des cours de morale et d'éducation civique. Les sujets abordés sont notamment le respect et la dignité de la personne, le respect de la différence, la discrimination en tant que violation des droits de l'homme, la paix et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tout comme la démocratie, l'état de droit, la justice, la responsabilité individuelle dans la défense et la protection des droits de l'homme. L'analyse de cas concrets et de l'actualité est envisagée. En 1997-1998, le Conseil fédéral chargé de l'éducation a également décidé que les droits de l'homme feraient partie obligatoirement de la formation de tous les enseignants.

b) **Autriche**. Le Gouvernement a signalé diverses initiatives prises à tous les échelons. À l'échelon local, le Conseil municipal de Graz a proclamé Graz ville des droits de l'homme, avec l'intention déclarée d'intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités et prises de décisions de l'administration locale, y compris par le biais d'une formation spécifique destinée aux responsables de l'administration locale. En outre, le Centre européen de recherche et de formation dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie créé par la ville élabore et met en place une formation à l'échelon international. Au niveau national, le Centre de services d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, créé en 1997, continue d'offrir régulièrement une assistance et des conseils aux instituteurs pour toutes les questions relatives aux droits de l'homme, notamment par l'élaboration de projets concrets et la diffusion d'un bulletin d'information. Des initiatives éducatives portant sur la lutte contre le racisme ont également été signalées. À l'échelon international, le Gouvernement encourage l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est , du Réseau de la sécurité humaine et de projets bilatéraux de coopération pour le développement.

c) **République du Bélarus**. En 1999, le Conseil des ministres a adopté le Plan d'action national pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme pour la période 1999-2004. Axé sur le système scolaire, il comporte six volets : information du public, y compris par la diffusion des principaux ins-

truments juridiques des Nations Unies et de l'UNESCO et de la législation nationale afférente; intégration des droits de l'homme aux programmes scolaires, dans le cadre des thèmes « L'homme et le monde », « L'homme, la société et l'État » et « Principes fondamentaux de la loi en République du Bélarus », et organisation de cours sur les droits de l'homme dans l'enseignement supérieur; organisation d'autres activités éducatives (concours, expositions, festivals de cinéma, excursions, etc.); conception et publication de livres scolaires et de manuels destinés aux enseignants, et lancement de programmes de recherche dans le domaine des droits de l'homme à l'Institut d'éducation nationale, l'Institut républicain d'enseignement supérieur, l'Université pédagogique d'État du Bélarus et un certain nombre d'universités régionales; formation d'enseignants, accompagnée de colloques internationaux et séminaires nationaux, de cours de formation et de conférences; coopération avec d'autres pays et des organisations internationales, telles que le Comité international de la Croix-Rouge et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

d) **République tchèque**. Le Conseil gouvernemental des droits de l'homme, créé en 1998 par le Gouvernement pour surveiller l'application par le pays des principes fondamentaux des droits de l'homme et composé de représentants du Gouvernement et de la société civile, a constitué en 1999 un Groupe de travail d'experts pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme chargé d'assurer la coordination dans le cadre de la Décennie, qui a apporté une contribution importante à la rédaction d'un rapport exhaustif sur l'enseignement des droits de l'homme en République tchèque réalisée pour le compte du Gouvernement en 2000. Le document est établi sur la base des renseignements fournis par différents ministères : éducation, justice, finances, travail et des affaires sociales, intérieur, défense, culture et affaires étrangères. Le Groupe de travail a également pris en compte les informations émanant d'instituts d'enseignement spécialisé, d'établissements d'enseignement supérieur, d'organisations professionnelles et d'organisations non gouvernementales. Le rapport est axé sur les initiatives prises en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans les écoles et établissements d'enseignement supérieur, ainsi que sur la formation des enseignants, des employés du Ministère des finances, de la police, de l'armée, des dirigeants d'établissements pénitentiaires, des juristes, des travailleurs sociaux et des professionnels de la santé.

e) **Japon**. Le Gouvernement a fait part d'un ensemble de mesures et d'actions entreprises dans divers secteurs (écoles, groupes professionnels, etc.) et destinées à des groupes de population spécifiques (Burakumin, Aïnous, handicapés, personnes âgées, etc.) ainsi qu'à l'échelon international pour mettre en oeuvre le Plan d'action national pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1997). Il a également mentionné les mesures prises par les administrations locales : 35 préfectures du Japon ont créé des équipes spéciales locales chargées de mettre en oeuvre les objectifs de la Décennie, et 26 ont élaboré un plan local d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Les municipalités entreprennent, elles aussi, des opérations similaires.

D. Sous-programme 6 : mise au point coordonnée de matériaux destinés à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

31. Le Haut Commissariat permet d'avoir accès aux informations relatives aux documents sur l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme qui ont été élaborés dans le cadre de la Décennie, par le biais de sa base de données dans le domaine des droits de l'homme (voir sect. II.B, par. 1 ci-dessus).

32. Le Haut Commissariat continue de mettre au point six modules de formation dans ce domaine, qui sont destinés aux observateurs des droits de l'homme, aux juges et avocats, au personnel pénitentiaire, aux enseignants du primaire et du secondaire, aux journalistes, et aux organisations non gouvernementales nationales et locales. Dans ce cadre, il travaille en collaboration étroite avec les organisations et les experts compétents. Les supports de formation les plus avancés sont le manuel destiné aux observateurs des droits de l'homme, en cours d'impression, et le module de formation destiné au personnel pénitentiaire, diffusé pour l'heure sous forme d'une version pilote et qui devrait être imprimé d'ici à la fin de 2001. De plus amples informations sur les autres publications du Haut Commissariat sont présentées à la section III.A ci-après.

E. Sous-programme 8 : diffusion mondiale de la Déclaration universelle des droits de l'homme

33. Le 10 décembre 1998, le Haut Commissariat a lancé sur son site Web une section qui réunit plus de 250 versions en langues nationales et vernaculaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est accessible sur <http://www.unhchr.ch/udhr/index.htm>. Ce projet a valu au Haut Commissariat de figurer dans le Guinness Book of World Records en novembre 1999 pour avoir recueilli, traduit et diffusé la Déclaration universelle des droits de l'homme dans plus de 300 langues et dialectes, ce qui fait de la Déclaration le document le plus traduit du monde.

34. Au cours des cinq premières années de la Décennie, le Haut Commissariat a poursuivi sur cette voie avec de nouvelles traductions en langues autochtones et minoritaires et assuré la maintenance de sa base de données, en révisant notamment les versions existantes. En juillet 2001, 324 versions de la Déclaration étaient disponibles sur le site.

35. En outre, lors de la Journée des droits de l'homme en 2000, le Haut Commissariat a présenté au public sa boutique, qui comporte différents types de supports documentaires relatifs à la Déclaration universelle des droits de l'homme, élaborés par des organisations gouvernementales et non gouvernementales tant à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration (1998) que pendant la période qui a précédé ou suivi l'anniversaire. Cette boutique est unique au monde. Elle comprend plus de 400 articles, dont des documents (livres pour enfants, ouvrages en braille, bulletins d'information, calendriers, articles, photographies, affiches, etc.), du matériel multimédia (cassettes audio d'enregistrements effectués dans différentes langues nationales et vernaculaires, CD-ROM, cassettes vidéo et documentaires sur la Déclaration universelle des droits de l'homme) et des souvenirs (signets, porte-clefs, aimants, timbres, broches, etc.). Une sélection d'articles est exposée en permanence au rez-de-chaussée du siège du Haut Commissariat à Genève.

III. Autres activités d'information du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

36. La présente partie s'ajoute aux renseignements fournis dans le dernier rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2001/92).

A. Programme de publications

37. Vu la nécessité de renforcer son programme de publications, le Haut Commissariat a fait réaliser une étude externe par un consultant indépendant en juin et juillet 2000. Les recommandations de ce consultant ont servi de base à l'élaboration d'un nouveau programme de publications, dont la mise en oeuvre dépendra des fonds disponibles. Le nouveau programme serait axé sur cinq grandes catégories de publications, à savoir des fiches d'information, des documents de référence, des documents d'éducation et de formation, des documents portant sur des problèmes particuliers et des documents de promotion. On s'efforce particulièrement d'en améliorer la qualité et de les diffuser dans plusieurs langues. Des projets seraient élaborés et réalisés en parallèle sous forme de publications et sur le site Web, dans le cadre d'une stratégie globale d'information publique.

38. Selon une estimation approximative, au cours de la période concernée, le Haut Commissariat a distribué plus de 40 000 exemplaires de publications concernant les droits de l'homme, en plus des 5 000 exemplaires de chaque publication qui sont distribués habituellement par la Section de la distribution de l'Office des Nations Unies à Genève à partir de la liste d'envois qu'elle a établie en collaboration avec le Haut Commissariat. Celui-ci a aussi amélioré la diffusion électronique de ses publications et il travaille à développer la section des publications de son site Web; en août 2000, il a reçu l'autorisation de reproduire sur son site Web ses ouvrages destinés à la vente.

39. **Fiches d'information**. La série des fiches d'information publiées sous forme de fascicules est destinée à un public non spécialisé et porte sur divers aspects des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, on a publié la fiche No 27, *Seventeen Frequently-Asked Questions about United Nations Special Rapporteurs*. Les cinq autres publications qui suivent dans la série sont à un stade avancé de réalisation : la fiche No 28, *The Impact of Mercenary Activity on the Right of Peoples to Self-Determination*, la fiche No 29, *Trust Funds*, la fiche

No 30, *Human Rights Defenders*, la fiche No 31, *Right to Development*, et la fiche No 32, *Freedom from Poverty*. Un certain nombre de fiches d'information devenues périmées sont en cours de révision. Le Haut Commissariat a rendu toutes les fiches d'information accessibles sur son site Web, ce qui en améliore la diffusion et contribue à réduire le nombre de tirages et à rationaliser les dépenses.

40. **Documents de référence**. Les documents de référence du Haut Commissariat sont destinés à un public plus spécialisé. Dans ce domaine, une révision du document intitulé *Droits de l'homme : Recueil d'instruments internationaux, volume I, Instruments universels* est en cours et une version russe du document intitulé *Droits de l'homme : Recueil d'instruments internationaux, volume II, Instruments régionaux* en préparation.

41. **Documents de formation et d'éducation**. La série de documents de formation et d'éducation vise au premier chef à faciliter les activités de formation du programme de services consultatifs et d'assistance technique du Haut Commissariat en matière de droits de l'homme et à aider d'autres organismes qui s'occupent de formation de groupes professionnels dans le domaine des droits de l'homme.

42. Au cours de la période considérée, deux documents de la série ont été publiés en anglais : le document No 7, *Training Manual on Human Rights Monitoring* et le document No 8, *The Istanbul Protocol: Manual on the Effective Investigation and Documentation of Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment*. Le second de ces manuels a aussi été rendu accessible sur Internet. D'autres documents de formation sont en cours de réalisation (voir sect. II.D. ci-dessus).

43. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, une révision du document intitulé *ABC – L'enseignement des droits de l'homme : Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires* se trouve à un stade avancé de réalisation.

44. Deux guides spécialisés sur des éléments du système des Nations Unies qui concernent les minorités et les peuples autochtones sont en voie de réalisation : un guide des Nations Unies relatif aux minorités et un guide des Nations Unies pour les populations autochtones.

45. **Documents portant sur des problèmes particulier**. Aucun document n'a encore été publié dans cette catégorie. Les nouvelles publications sont tributaires de la mise en oeuvre du nouveau programme de publications du Haut Commissariat.

46. **Document de promotion**. Le Haut Commissariat a réalisé, en collaboration avec le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, des dépliants et des brochures sur la Conférence mondiale contre le racisme (voir sect. III.D ci-dessous).

47. **Relations avec les médias**. Le Haut Commissariat a continué de renforcer ses capacités pour communiquer le message des droits de l'homme. Les fonctionnaires chargés des relations avec les médias donnent régulièrement à la presse internationale des informations sur les activités du Haut Commissariat et sur le programme des droits de l'homme en général. Ils sont également chargés, entre autres choses, de rédiger des déclarations à la presse pour le compte du Haut Commissaire, d'organiser pour celui-ci des entretiens avec des journalistes et des interventions dans les médias, d'aider dans leurs relations avec les médias les mécanismes relatifs aux procédures spéciales et les organes de suivi des traités, et de rédiger et de faire publier des textes d'opinions et d'autres articles dans les principales publications internationales.

B. Utilisation des moyens informatiques

48. Au cours de la période considérée, une cinquième base de données, la Base de données sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (voir sect. II.B.1 ci-dessus), a été ajoutée aux bases de données existantes qui portent sur les organes créés en vertu de la Charte, les organes créés en vertu d'instruments internationaux, les communiqués de presse et les déclarations publiques. Ces quatre dernières bases contiennent environ 30 000 dossiers et documents plein texte qui sont accessibles au public sur le site Web du Haut Commissariat (www.unhchr.ch).

49. La diffusion sonore en direct d'événements concernant les droits de l'homme a été développée et comprend maintenant non seulement les sessions de la Commission des droits de l'homme mais aussi celles du Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Les enregistrements sont disponibles dans différentes langues et

sont conservés en archives pour la recherche. La couverture en direct sur Internet comprend aussi des mises à jour quotidiennes de textes.

50. Étant donné que pour qu'un site Web soit facile à utiliser, il est essentiel qu'il soit conçu de façon professionnelle et que l'information y soit présentée clairement, le Haut Commissariat a aussi créé et remodelé plusieurs pages de son site Web, comme celles concernant les droits des femmes, sur la Conférence mondiale contre le racisme et sur la Commission des droits de l'homme.

C. Programme de relations extérieures

51. **Réunions d'information**. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme organise régulièrement des réunions d'information à l'intention des étudiants, des diplomates, des journalistes, des fonctionnaires, des universitaires, des professeurs et des organisations non gouvernementales. Il fournit également des conférenciers pour des réunions d'information du Département de l'information. Depuis son dernier rapport à la Commission des droits de l'homme, le Haut Commissariat a organisé 53 réunions d'information de ce genre.

52. **Expositions et manifestations concernant les droits de l'homme**. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat a organisé deux expositions. À l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'exposition intitulée « Amandla Awethu : African-Americans and African Solidarity », déjà présentée en 1999, a été présentée de nouveau du 2 avril au 7 mai 2001 au Palais Wilson. Consacrée à une période majeure de l'histoire des droits de l'homme, cette exposition commémorait la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Par ailleurs, l'exposition de la collection Cerny d'oeuvres d'art inuit, constituée d'oeuvres d'art provenant du cercle polaire, a été présentée au Palais Wilson du 23 juillet au 14 août 2001, à l'occasion de la réunion du Groupe de travail sur les populations autochtones. En outre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (le 17 octobre 2000), le Haut Commissariat a organisé, en collaboration avec le Mouvement international ATD quart monde, une manifestation dont le slogan était « I reject poverty, I work for peace ».

53. La Journée des droits de l'homme, qui a été célébrée au siège du Haut Commissariat le 11 décembre 2000, avait pour thème principal : « Éducation aux droits de l'homme, une contribution à une culture de la paix ». La matinée a été consacrée à un forum sur la culture de la paix; dans l'après-midi, le Haut Commissaire aux droits de l'homme a invité un comité de représentants d'organismes des Nations Unies intéressés à présenter des exemples de réussite concernant des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme entrepris ou parrainés au cours de la première moitié de la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). À la même occasion, le Haut Commissariat a inauguré sa collection de ressources pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et lancé sa base de données pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (voir sect. II.B.1 ci-dessus).

54. **Programme de bourses d'études**. L'objectif du programme de bourses d'études dans le domaine des droits de l'homme (établi en vertu de la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1955) est d'améliorer la connaissance des normes et mécanismes des droits de l'homme. Au cours des dernières années, le programme a été axé sur le système d'établissement des rapports périodiques prévus par les principaux traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Le Haut Commissariat offre des bourses d'études aux fonctionnaires et aux représentants d'organisations non gouvernementales. Pour l'année 2001, le programme devrait avoir lieu en novembre.

55. **Programme de stages de perfectionnement**. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat a offert des stages de perfectionnement à plus de 100 étudiants de deuxième cycle afin de leur permettre d'acquérir une connaissance pratique des activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Ces stages sont attribués sans aucun engagement financier du Haut Commissariat ou d'un autre organisme des Nations Unies.

D. Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

56. Dans sa résolution 53/111, en date du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y

est associée dont le Haut Commissaire est le Secrétaire général.

57. **Documents**. Le logo de la Conférence mondiale, présenté au Haut Commissariat par le Gouvernement sud-africain, a été approuvé par le Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies en février 2001. Il a été dévoilé par le Haut Commissaire aux droits de l'homme lors d'une séance d'information le 23 février 2001 et doit figurer sur toutes les publications et tous les documents d'information concernant la Conférence mondiale.

58. Le Haut Commissariat a publié trois numéros du bulletin d'information *Durban 2001 : Unis contre le racisme*. Celui-ci a pour objet de présenter des renseignements sur les préparatifs de la Conférence. Il est publié en anglais, en espagnol et en français; il a été envoyé à toutes les missions permanentes, aux coordonnateurs résidents et aux représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement, aux programmes et organismes des Nations Unies, aux organisations nationales, aux organisations non gouvernementales accréditées et aux principales agences de presse. Le Secrétariat se propose de publier d'autres numéros du bulletin dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale.

59. Le Haut Commissariat a distribué, en collaboration avec le Département de l'information, des dépliants et des brochures sur la Conférence mondiale aux séminaires régionaux d'experts qui ont eu lieu à Varsovie, Bangkok, Addis-Abeba et Santiago, ainsi qu'aux diverses réunions préparatoires régionales. Une affiche annonçant la Conférence mondiale, conçue par le célèbre artiste français Tomi Ungerer, est en voie de réalisation. Elle sera tirée à 50 000 exemplaires en anglais, 15 000 en espagnol et 15 000 en français. Une brochure d'information revue et corrigée portant sur la Conférence mondiale a été réalisée par le Département de l'information et 45 000 exemplaires en ont été distribués en anglais, 11 400 en espagnol et 10 300 en français. Elle a aussi été distribuée sous forme électronique à tous les bureaux du centre d'information des Nations Unies. Une pochette d'information comprenant un dépliant, une brochure, des articles de fond et des fiches d'information sur la Conférence mondiale a été distribuée lors de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (mai-juin 2001).

60. *Sacred Rights*, une publication spéciale établie par le Sommet du Millénaire de personnalités religieuses pour la paix dans le monde, en collaboration avec le Haut Commissariat, pour marquer la Conférence mondiale, a été lancée à Genève par le Haut Commissaire le 15 juin 2001. D'autres publications portant sur l'égalité des sexes et sur les jeunes sont en cours de réalisation.

61. **Réunions et événements spéciaux**. Le Haut Commissaire a désigné un certain nombre de réunions internationales réunions satellites de la Conférence mondiale, notamment la Consultation de Bellagio sur la Conférence mondiale organisée par le Groupe juridique international des droits de l'homme en janvier 2000, la Conférence sur la discrimination et la tolérance organisée par le Centre danois des droits de l'homme en mai 2000, la conférence intitulée « Beyond Racism » organisée par la Southern Education Foundation, Inc. en Afrique du Sud (mai-juin 2000), le Forum international de la jeunesse de Hanovre, organisé par le Canada et l'Afrique du Sud en août 2000, l'atelier consacré à la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale par le Groupement pour les droits des minorités en août 2000, et la réunion régionale des représentants autochtones du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis d'Amérique et de l'Australie, organisée par l'Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, en février 2001.

62. Le 23 octobre 2000, un événement spécial a réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies les ambassadeurs itinérants de divers organismes et organisations des Nations Unies. Le lauréat du prix Nobel de littérature, Seamus Heaney, l'un des sept ambassadeurs itinérants de la Conférence mondiale, a fait à ses collègues un exposé sur la Conférence.

63. La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 2001) a été mise à profit pour sensibiliser l'opinion à la Conférence mondiale et à ses objectifs par le biais de plusieurs activités. À l'occasion de cet événement, un message vidéo générique a été présenté aux bureaux du centre d'information des Nations Unies, aux médias et autres intéressés; une édition spéciale de la Déclaration visionnaire comportant les signatures de dirigeants mondiaux a été réalisée et envoyée au Département de l'information pour être distribuée aux bureaux du centre d'information des Nations Unies dans le monde entier en vue de sa publication dans les journaux le ou vers le 21 mars 2001.

64. Le 30 mai 2001, le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), M. Juan Somavia, ont été les hôtes, au Palais des Nations à Genève, d'un débat sur « La discrimination et les préjugés raciaux : un défi à relever au travail », lors de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale. Cet événement organisé conjointement par le Haut Commissariat et par l'OIT sera suivi d'une série de manifestations spéciales portant sur l'égalité et la diversité dans le milieu de travail qui seront organisées à Durban.

65. Le 1er juin 2001, au cours de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale, un concert en plein air, ayant pour thème « Genève unie contre le racisme » et pour vedettes Natacha Atlas, récemment nommée ambassadrice itinérante, et le groupe Massilia Sound System, a été organisé à Plainpalais à Genève. Le Haut Commissaire a salué les 20 000 spectateurs.

66. **Collaboration avec les médias**. Une collaboration continue a été établie avec les sociétés South Africain Broadcasting Corporation (SABC), Globo (Brésil) et CNN, et les plus importantes organisations de la presse écrite et électronique. Sur recommandation du Haut Commissariat, le Département de l'information a accordé des bourses d'études aux sociétés Globo et South African Broadcasting Corporation pour leur permettre de participer au Colloque mondial de l'Organisation des Nations Unies sur la télévision qui se déroule à New York, où, toujours en collaboration avec le Département de l'information, sont soulignées les activités reliées à la Conférence mondiale. Le 7 décembre 2000, une vidéoconférence organisée par les médias internationaux et les réseaux de télévision hispanophones, à laquelle le Haut Commissaire a participé, a eu lieu à Santiago (Chili).

67. Plusieurs entrevues ont été accordées à divers journaux comme *Le Figaro*, *Earth Times*, etc. Le Coordonnateur exécutif a aussi entrepris des activités d'information pour la Conférence mondiale lors de sa dernière visite en Afrique du Sud et il a accordé des entretiens aux représentants de divers médias de la presse écrite et de la presse électronique.

68. La possibilité de publier un quotidien, en collaboration avec le *Daily News of South Africa* (Durban), pour la durée de la Conférence mondiale, est à l'étude. Le Haut Commissariat fournira des bourses de voyage à 15 journalistes des cinq régions du monde pour leur permettre de se rendre à Durban.